Commissaire à la déontologie policière
Québec

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : 1 – avril, mai, juin 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement[1]
Personnel du Commissaire à la déontologie policière	
Total	26 455,37 $

Trimestre : 2 – juillet, août, septembre 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la déontologie policière	
Total	17 771,13 $

Trimestre : 3 – octobre, novembre, décembre 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la déontologie policière	
Total	23 048,75 $

Trimestre : 4 – janvier, février, mars 2026

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la déontologie policière	
Total	23 548,50$

[1] Le Total des frais de déplacement inclut les frais de déplacement des TES